

Le Conseil Municipal de la commune de Blesle s'est réuni le 28 février 2020 à 20h30. Etaient excusés : Mmes Jeanne-Marie Pothier et Lucie Chappe, Ms. Jacques Barraud et Marc Godfrin.

VOTE COMPTES DE GESTION ET COMPTES ADMINISTRATIFS 2019

Les comptes de gestion et comptes administratifs 2019 ont été votés à l'unanimité.

Le compte « Régie de transports » a été voté avec un excédent de fonctionnement de 16 628 € et un excédent d'investissement de 48 168 € soit un excédent global de 64 796 €.

Le compte « Camping » a été voté avec un excédent global de 15 085 €.

Le compte « Lotissement Le bucheron de Blesle » a été voté avec un excédent de fonctionnement de 51 950 € et un déficit d'investissement de 50 433€ soit un excédent global de 1 517 €.

Le compte « Assainissement » a été voté avec un excédent de fonctionnement de 6 511 € et un excédent d'investissement de 32 783 € soit un excédent global de 39 294 €.

Le compte « Commune de Blesle » avec un excédent de fonctionnement de 39 3198 € et un excédent d'investissement de 179 569 € soit un excédent global de 572 767 €.

5 611,14 € ont été dépensés à la caisse des écoles et 1 845,67 € à la commission d'action sociale.

CONSULTATION ASSAINISSEMENT MOULIN DU BOS

Une seule offre a été reçue. L'offre se décompose en deux parties :

- L'option de base avec un passage sous la rivière qui s'élève à 47 652 € et
- L'option supplémentaire avec pompe de relevage qui ajoute un montant de 21 128 €

Le conseil Municipal s'est prononcé à l'unanimité pour opter à l'option de base pour un montant de 47 652 €

VISITE VIRTUELLE

Le Conseil Communautaire a choisi le bureau d'étude. Des premières visites sur site sont prévues début mars accompagnées par le Pays d'Art et d'Histoire. Cette visite comprendra un parcours pour personnes à mobilité réduite et un parcours ludique pour les enfants et sera mis en place avant la saison estivale.

DROIT DE PREEMPTION

Les biens cadastrés n° F 1482 et 1483 sont laissés libre à la vente.

QUESTIONS DIVERSES

L'autorisation de terrasse pour la boutique Cocon Douceur est reconduite pour une durée de 3 ans.

Une demande de travaux à la gendarmerie est arrivée en mairie pour l'isolation des appartements. Un devis a été reçu en mairie. Le Conseil Municipal a discuté sur le sujet mais n'a pas pris de décision car un seul devis a été reçu.

Une autre demande a été faite pour la mise aux normes des cellules. L'une des deux pourrait être refaite (changement des toilettes faïence par des toilettes inox et chauffage par le sol).

L'audit concernant les Taxes foncières que paie la commune pour tous ses biens a révélé un montant de trop payé de 1 089 € sur les 6 ans passés.

Le Conseil Municipal a décidé de verser 5 000 € à l'amicale des pompiers pour payer les arrhes sur les manifestations prévues.

Très prochainement un nouveau médecin arrivera au cabinet médical. Il sera réfléchi à la proposition d'un nouveau local pour l'activité de naturopathie.

Une subvention régionale complémentaire de 10 500 € a été obtenue pour l'aire de covoiturage.